

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_324** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **07/01/2025**

Objet : **avenant 1 marché 21.091 assurance flotte auto**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **07/01/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision 324 avenant 1 march_ 21.091 assurance flotte auto.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

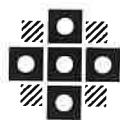
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250107-DCP_324-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **07/01/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2024_0324

Objet : Avenant n°1 au marché n°21.091
ayant pour objet les assurances
automobiles et risques annexes.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°21.091 ayant pour objet les assurances automobiles et
risques annexes a été notifié à la société La Sauvegarde (groupe GMF), en qualité de
porteur de risques, le 26 novembre 2021 pour un montant annuel maximum de 57.151,93 €
TTC ;

Considérant la hausse de la sinistralité dans le cadre de notre police d'assurance flotte
automobile ;

Considérant la conciliation entre la Ville, la société d'assurance La Sauvegarde (groupe
GMF) et le cabinet de courtage Assurances Sécurité.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°21.091 avec la société d'assurance La
Sauvegarde (groupe GMF) actant d'une majoration des bases tarifaires unitaires limitée à
50%, hors indice contractuel fixé à 6,91%.
La majoration s'applique dès le mois de janvier 2025.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **07 JAN. 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **07 JAN. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **07 JAN. 2025**